

Le schéma des plates-formes logistiques et des zones d'activités multimodales en Aquitaine



Avec la réunion qui s'est tenue à Ondres le 3 juillet, se termine 17 mois de collaboration entre la CERTA et le cabinet Élan Développement pour la réalisation du schéma des plates-formes logistiques et des zones d'activités multimodales en Aquitaine.

L'objectif général de cette étude, engagée en avril 2014, était d'apporter aux acteurs du territoire régional les éléments de connaissance nécessaires pour construire une vision stratégique en matière de logistique, en lien avec la problématique du transport de marchandises, tout en tenant compte des impératifs de développement durable, de développement de l'intermodalité et de compétitivité économique.

Les différents enjeux de la logistique

Les enjeux économiques qui confrontent les logiques publiques et les logiques privées

La situation de notre région dans les systèmes d'échanges des marchandises nationaux, européens et mondiaux peut certes générer des problèmes de congestion sur certains axes. Elle peut cependant aussi être valorisée si on assure la fluidité des trafics d'échanges et de transit tout en prenant les initiatives nécessaires pour en faire une source de valeur ajoutée grâce au développement de l'accueil et de services attractifs. Pour les entreprises du territoire, un système logistique optimisé est source de compétitivité et donc une condition nécessaire pour leur choix d'implantation puis leur développement. La circulation des marchandises peut ainsi constituer

un facteur de prospérité économique et, dans la compétition mondiale et européenne actuelle, un système de transport performant joue un rôle important pour l'efficacité économique d'un pays. Il n'y a pas de développement économique sans infrastructures et la qualité des liaisons portuaires, l'accessibilité terrestre privilégiée couplant le routier et le ferroviaire, sa connexion aux autres territoires et donc aux marchés sont des garanties majeures d'attractivité.

Les enjeux environnementaux

Le secteur des transports représente un poids considérable dans l'économie nationale et régionale (18 % du PIB pour la dépense totale de transport et plus de 1,3 millions d'emplois au niveau national), il génère aussi des nuisances, comme la pollution, le bruit, la consommation d'espaces et la consommation de ressources non renouvelables.

En Aquitaine, le secteur du transport routier pour l'année 2012 représentaient 39% des émissions de gaz à effet de serre et 67% des émissions d'oxydes d'azotes. **Au sein du transport routier :**

- les poids lourds génèrent 26% des émissions de GES et 38% des émissions d'oxydes d'azote
- les véhicules utilitaires légers représentent 21% des émissions de GES et 18% des émissions de Nox.

L'action publique en faveur de systèmes de transport de marchandises durables s'inscrit dans les engagements de la France dans la lutte contre le réchauffement climatique, la pollution atmosphérique et la réduction de la facture énergétique.

Les enjeux sociaux sont aussi de plus en plus importants dans le contexte économique actuel.

Près de 80 000 personnes en Aquitaine, emplois directs ou indirects, travaillent dans le secteur de la logistique. Ce secteur est en constante mutation en raison de l'évolution des modèles d'achats et de consommation, dans un contexte très concurrentiel : la logistique doit continuellement s'adapter aux exigences des chargeurs et des consommateurs.

Cela nécessite donc d'accompagner le développement de l'emploi en proposant des formations adaptées, vers des métiers émergents (logistique automatisée, ...) et les organismes de formations concernés doivent faire partie intégrante du système.

Parallèlement, les conditions de travail des salariés des entreprises du transport et de la logistique, et l'amélioration de leur sécurité (réduction des risques d'accidents sur la route ou d'agressions sur les aires de repos) sont à bien appréhender.

Les enjeux d'aménagement de plus en plus prégnants

Les enjeux d'aménagement deviennent de plus en plus prégnants en raison des espaces nécessaires pour accueillir ce type d'activité et il convient d'anticiper les besoins futurs en identifiant les capacités d'accueil à préserver d'abord, à organiser ensuite.

Les entreprises se localisent là où le territoire révèle des besoins et offre des opportunités ; en retour elles deviennent des éléments d'attractivité, d'ancrage économique et de qualification du territoire.

Cela nécessite, une fois les besoins et donc

la demande actuelle et future bien identifiés, la réalisation et/ou le développement de zones dédiées judicieusement situées et susceptibles d'accueillir les entreprises du secteur dans des conditions optimales, tant pour les acteurs économiques que pour les résidents. Les infrastructures et les services de transport entrent également dans cette logique, comme supports des flux induits, et dont la configuration influence les organisations logistiques et les trafics engendrés.

En outre, la logistique est marquée par une multiplicité d'acteurs, des institutionnels aux acteurs privés (transporteurs, chargeurs, commerçants, gestionnaires de plate-formes logistiques ...) qui ont des logiques, des attentes et des contraintes différentes qu'il convient de prendre en compte.

La démarche d'élaboration d'un schéma régional

Face à ces enjeux, une bonne gouvernance entre tous ces acteurs est donc indispensable voire une condition nécessaire à l'optimisation de la chaîne logistique. C'est dans ce contexte que le Conseil régional d'Aquitaine et l'État ont mandaté la Cellule Économique Régionale des Transports d'Aquitaine (CERTA) pour élaborer un schéma régional des plates-formes logistiques et des zones d'activités multimodales qui permette d'avoir une vision stratégique en matière logistique et multimodale pour le transport de marchandises en Aquitaine, vision dans laquelle la question de la coordination des acteurs est prégnante. Cette réflexion s'inscrit pleinement dans les orientations du Schéma Régional des Infrastructures, des Transports et de l'Intermodalité (SRIT), adopté par la Région Aquitaine en juillet 2009, et dans la Charte des mobilités signée à l'issue du Grenelle des Mobilités piloté par Bordeaux Métropole et l'A'Urba.

La logistique est donc un sujet de plus en plus en stratégique pour notre économie locale, notamment au regard des enjeux de compétitivité de nos entreprises et des emplois générés, et elle revêt une importance d'autant plus particulière compte-tenu du positionnement de l'Aquitaine sur l'un des corridors européens les plus circulés.

La démarche conduite par la CERTA, a donc été menée de manière concertée et à plusieurs échelles :

- l'échelle régionale afin d'avoir une vision globale des enjeux de logistique, en lien avec les flux de transit, et mettre ainsi, en évidence les complémentarités entre les territoires et les acteurs et les opportunités de captage de valeur ajoutée sur les flux de transit ;
- l'échelle locale pour prendre en compte le volet « aménagement/foncier », révéler les coopérations existantes ou souhaitables entre les territoires et intégrer la problématique de la gestion du dernier kilomètre et de la mutualisation des espaces logistiques.

Elle s'est déroulée en trois grandes phases :

- « Analyse territoriale de la logistique en Aquitaine ». Un état des lieux de la situation en région a été réalisé et 4 pôles composant le profil logistique de la région ont été mis en avant : le pôle girondin, Agen/Villeneuve/Marmande, Périgueux/Bergerac et Bayonne/Pau/Mont-de-Marsan.
- « Définition des orientations et axes stratégiques » et « Déclinaisons opérationnelles des axes stratégiques ». Dans ce cadre, un atelier a été organisé dans chacun des pôles avec pour objectif de partager le diagnostic, de définir les enjeux

et de prioriser les actions. L'ensemble des acteurs locaux mobilisés (collectivités territoriales, transporteurs, chargeurs industriels et de la grande distribution, chambres consulaires, etc) a été invité : entre 35 et 40 personnes ont participé à chacun des ateliers.

- Et une dernière phase qui consiste à rendre opérationnel un schéma de référence des plates-formes logistiques et des zones d'activités multimodales, par la mobilisation des élus et son appropriation et son animation par les collectivités territoriales concernées.

L'état des lieux

Cet état des lieux a été réalisé à partir d'une vaste analyse documentaire et d'une large concertation conduit sur l'ensemble de l'espace aquitain auprès des acteurs institutionnels, des opérateurs de transports et/ou gestionnaires d'infrastructures, fédérations professionnelles de chargeurs et de transporteurs et des acteurs de la formation/emploi (80 entretiens ont été réalisés).

Il met en évidence le poids des filières agro-alimentaire, granulats et matériaux, bois, les plus consommatrices de flux. Elles sont génératrices de flux sortants plus importants que les flux intrants, principalement en format vrac et non conteneurisables. Historiquement, elles ont internalisé leurs réponses logistiques (mise en place d'Installation Terminale Embranchée, gestion des stocks sur plate-forme de production), mais elles ont progressivement abandonné le recours ferroviaire (fin du wagon isolé et non compétitivité de l'offre ferroviaire massif dans le rapport flux intrants/sortants) et ont géré via le mode routier, l'exigence de flexibilité des politiques zéro stock sur leur site de production, privilégiant le recours aux logiques de regroupage via des plates-formes logistiques au plus près des bassins de consommation. La filière granulat connaît par ailleurs une réelle difficulté à mobiliser des plates-formes au plus près des bassins de consommation (chantiers). D'autres filières (aéronautique, santé/pharmacie, chimie) se démarquent sur le plan de leur organisation logistique (logistique dédiée, logique de regroupage via des entrepôts spécialisés,...).

L'Aquitaine, par sa position géographique, est confrontée à des flux de transit qui sont amenés à croître et sont dominés par le mode routier à plus de 90 %. (Pour rappel 21 millions de tonnes ont transité en 2010 à Biriadou, source : enquête transit 2010). L'Aquitaine peut également être une interface possible entre 3 corridors européens et ainsi constituer un espace de valorisation des flux selon les infrastructures qui se projettent d'ici 20 à 50 ans et les dynamiques des différents pôles aquitains.

Le plan d'actions opérationnel

Un plan d'opérations issu de la concertation lors des différents ateliers participatifs et des entretiens a été arrêté. Il comprend trois axes stratégiques et sept opérations.

• Axe 1 : Aménagement

- Structurer le hub logistique aquitain en organisant et maillant les différents pôles logistiques ;
- Préserver, valoriser et développer les infrastructures multimodales ;
- Organiser l'accessibilité urbaine et la distribution des marchandises et matériaux pour les agglomérations.

• Axe 2 : Gestion et animation

- Développer les pratiques de mutualisation ;
- Fédérer les acteurs de la chaîne logistique et renforcer le bassin de compétences régionales.

• Axe 3 : Gouvernance

- Éclairer les enjeux régionaux de la logistique et du report modal ;
- Assurer les prises de décisions adaptées aux enjeux.

Les travaux ont permis de définir un schéma de référence des plates-formes logistiques et zones d'activités avec une fiche descriptive de chacun des sites.

La restitution, l'appropriation et la mise en œuvre opérationnelle du schéma et du plan d'opérations

Le 15 avril dernier, une séance plénière régionale, réunissant l'ensemble des acteurs (techniciens) déjà mobilisés, s'est tenue dans les locaux de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Aquitaine, siège de la CERTA. Cette séance a permis une restitution technique du schéma et du plan d'opérations adopté.

À la suite de cette rencontre régionale, des réunions locales au droit de chaque pôle ont été tenues :

- pour le pôle de Périgueux/Bergerac : le 15 juin à Périgueux, organisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Dordogne ;
- pour le pôle Agen/Villeneuve/Marmande : le 23 juin à Agen, organisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Lot-et-Garonne ;
- pour le pôle girondin : le 29 juin à Bordeaux, organisée par l'Inter-SCot girondin et l'A'Urba ;
- pour le pôle Béarn / Pays Basque / Dax / Mont-de-Marsan : le 3 juillet à Ondres, organisée par l'Agence d'urbanisme Atlantique et Pyrénées (AUDAP), en présence en particulier de M. Savy, directeur de l'observatoire des politiques et des stratégies de transport en Europe et président du comité scientifique de la conférence nationale sur la logistique, de M. Savary député de la Gironde, membre de la commission permanente développement durable et aménagement du territoire à l'Assemblée Nationale.

Ces réunions constituaient un passage de relais de la CERTA aux acteurs locaux, dont les élus en charge des politiques d'urbanisme et de planification territoriale, afin qu'ils puissent déterminer collectivement les perspectives d'actions locales, les modalités de mises en œuvre opérationnelles et le mode de gouvernance partenarial qu'il conviendra également de mettre en place.

Enfin, la démarche menée par la CERTA a été conduite dans un contexte national où la question de la logistique est mise en avant avec une conférence nationale sur la logistique qui s'est tenue le 8 juillet dernier à Paris et qui doit préfigurer une politique nationale dont l'objectif est de positionner la logistique comme l'un des secteurs essentiels de la compétitivité du territoire et de son économie.

Vous pouvez retrouver l'intégralité de cette étude et les documents associés sur le site de la CERTA : <http://www.certa-aquitaine.org>

Lien vers la conférence nationale sur la logistique : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Conference-nationale-logistique.html>

Contact : M. Jean-Luc LAMOURE (CCI Aquitaine)
Tél : 05 56 11 94 80
mail : jeanluc.lamoure@aquitaine.cci.fr